

Session d'octobre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil seize,
Le vingt-quatre octobre à 19 h 15,
Le Conseil municipal de la commune de Saulzais-le-Potier
(Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur CARDONEL
Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 18 octobre
2016.

Présents: MM. ACCOLAS, CARDONEL, DELAGE,
DELAHAYES, DAUMIN, DOLLET, ESMOINGT,
RIVIERE. Mmes AUDOUSSET, CHIROL, FENECK,
GAMBADE et VAUR.

Absent : Mr SZABO Bernard

**Mr SZABO Bernard a donné pouvoir à Mme GAMBADE
Karine.**

Monsieur Patrice RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2016-10-54 : Demande de subvention DETR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir le plan de financement suivant pour la mise aux normes et l'accessibilité de la mairie et de l'agence postale communale :

Travaux HT:	242.200,00 €
Honoraires architecte HT :	23.009,00 €
Etudes, branchements, divers HT :	10.000,00 €
Mobilier :	<u>10.000,00 €</u>
Total HT :	285.209,00 €

FINANCEMENT :

Subvention DETR soit 38.33%	: 96.670,00 €
Subvention Conseil Départemental soit 20%	: 50.440,00 €
Fonds de concours CDC soit 3.97%	: 10.000,00 €
Réserve parlementaire soit 3.97%	: 10.000,00 €
Subvention Région soit 9.81%	: 24.750,00 €
Subvention SDE 18 soit 3.93%	: 9.900,00 €

Prêt sur 20 ans	: 33.009,00 €
Apport communal	: <u>50.440,00 €</u>
Total financement	: 285.209,00 €

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir ainsi que pour faire toutes demandes de subventions et de prêts auprès de tous organismes pour le financement de cette opération.

Le conseil municipal approuve l'opération et le financement.

Cette délibération annule et remplace celle n° 2016-09-40.

Délibération n°2016-10-55 : Demande de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir le plan de financement suivant pour la mise aux normes et l'accessibilité de la mairie et de l'agence postale communale :

Travaux HT:	242.200,00 €
Honoraires architecte HT :	23.009,00 €
Etudes, branchements, divers HT :	10.000,00 €
Mobilier :	<u>10.000,00 €</u>
Total HT :	285.209,00 €

FINANCEMENT :

Subvention DETR soit 38.33%	: 96.670,00 €
Subvention Conseil Départemental soit 20%	: 50.440,00 €
Fonds de concours CDC soit 3.97%	: 10.000,00 €
Réserve parlementaire soit 3.97%	: 10.000,00 €
Subvention Région soit 9.81%	: 24.750,00 €
Subvention SDE 18 soit 3.93%	: 9.900,00 €
Prêt sur 20 ans	: 33.009,00 €
Apport communal	: <u>50.440,00 €</u>
Total financement	: 285.209,00 €

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir ainsi que pour faire toutes demandes de subventions et de prêts auprès de tous organismes pour le financement de cette opération.

Le conseil municipal approuve l'opération et le financement.

Cette délibération annule et remplace celle n° 2016-09-40.

Délibération n°2016-10-56 : Plan de financement Projet Mairie - APC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir le plan de financement suivant pour la mise aux normes et l'accessibilité de la mairie et de l'agence postale communale :

		Montant Subventionnable
Démolition-Maçonnerie-Réseaux-Enduits extérieurs :	69 000,00 €	
Charpente-Couverture-Zinguerie :	43 000,00 €	
Menuiseries extérieures-Occultation-serrurerie :	27 000,00 €	27 000,00 €
Platerie-Faux plafonds-Isolation :	23 900,00 €	18 500,00 €
Menuiseries Intérieures :	13 200,00 €	
Plomberie-VMC-Sanitaires :	9 500,00 €	4 000,00 €
Electricité-Courant fort-Courant faible :	13 800,00 €	
Revêtement de sol-Faïence :	14 300,00 €	
Peintures-revêtements muraux :	11 500,00 €	
Signalétique :	4 000,00 €	
Chauffage :	<u>13 000,00 €</u>	
Total travaux HT :	242 200,00 €	49 500,00 €
Mobilier (bureaux, étagères, tables, ...) :	<u>10 000,00 €</u>	
Total HT :	252 200,00 €	
Honoraires d'architectes (9.5%) :	23 009,00 €	
Etudes diverses :	10 000,00 €	
TVA (20%) :	<u>57 041.80 €</u>	
Total TTC :	342 250,80 €	

Financement :

Prêt sur 20 ans :	33 009,00 €
Prêt in Fine sur 2 ans :	57 041,80 €
Diverses subventions :	201 760,00 €
Apport communal (dont 35 000,00 € aide de La Poste) :	<u>50 440,00 €</u>
Total financement :	342 250.80 €

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir ainsi que pour faire toutes demandes de subventions et de prêts auprès de tous organismes pour le financement de cette opération.

Cette délibération annule et remplace celle n° 2016-09-40.

Délibération n°2016-09-57 : Décision Modificative n°2, Budget communal 2016. Subvention Cantine scolaire.

Le Maire fait part au conseil municipal de la requête de la présidente de la cantine scolaire sur le montant de la subvention attribuée cette année.
En 2015, le montant de cette subvention était de 7 500,00 €, hors en 2016, il n'était que de 7 100,00 €.

Le conseil municipal décide de verser une subvention supplémentaire de 400.00 € à la cantine scolaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de transférer un crédit du budget communal 2016.

Il propose d'augmenter la dépense du compte 6574 de 400,00 euros en dépenses de fonctionnement et de diminuer la dépense du compte 615231 de 400,00 euros en dépenses de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce virement de crédit.

Délibération n°2016-10-58 : Travaux funéraires (Columbarium).

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise Fabrice Frizot concernant des travaux funéraires à réaliser au cimetière (Columbarium 6 cases).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société Fabrice Frizot pour un montant de 6 040,00 € TTC.

Cette délibération annule et remplace celle n° 2016-09-51.

Délibération n°2016-10-59 : Instituteur amené à encadrer les rythmes scolaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de travail de Madame Marie-Laure GUERIN épouse HAERINCK pour une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2016, sans modification par rapport au contrat initial.

La durée hebdomadaire de travail est de 2,36 / 35^{ème} et son salaire brut de 19,45 € de l'heure.

Délibération n°2016-10-60 : Demande de subvention Pays Berry St Amandois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir le plan de financement suivant pour la mise aux normes et l'accessibilité de la mairie et de l'agence postale communale :

Travaux HT:	242.200,00 €
Honoraires architecte HT :	23.009,00 €
Etudes, branchements, divers HT :	10.000,00 €
Mobilier :	<u>10.000,00 €</u>
Total HT :	285.209,00 €

FINANCEMENT :

Subvention DETR soit 38.33%	: 96.670,00 €
Subvention Conseil Départemental soit 20%	: 50.440,00 €
Fonds de concours CDC soit 3.97%	: 10.000,00 €
Réserve parlementaire soit 3.97%	: 10.000,00 €

Subvention Région soit 9.81%	: 24.750,00 €
Subvention SDE 18 soit 3.93%	: 9.900,00 €
Prêt sur 20 ans	: 33.009,00 €
Apport communal	: <u>50.440,00 €</u>
Total financement	: 285.209,00 €

Il confie au Maire en tant que personne responsable des marchés tous pouvoirs pour agir ainsi que pour faire toutes demandes de subventions et de prêts auprès de tous organismes pour le financement de cette opération.

Il confie au Maire de solliciter une subvention du Conseil Régional du Centre dans le cadre du contrat du Pays Berry St Amandois.

Le conseil municipal approuve l'opération et le financement.

Cette délibération annule et remplace celle n° 2016-09-40.